

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 997 promulguant le décret du 27 septembre 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application du titre de la loi 50-1004 du 19 août fixant le régime électoral la composition et la compétence d'une assemblée représentative territoriale de la Côte française des Somalis (.T. Q.-R-. JT. du 29 septembre 1950, page 1016)

n° 997

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
4 octobre 1950

Numéro JO
n° 10 du 01/10/1950

Date du numéro
1 octobre 1950

VISAS

De Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884, rendue applicable au territoire par décret du 18 juin 1884: Vu le décret n° 50-1184 du 27 septembre 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application du titre 1er de la loi n° 50-11004 du 19 août, 1950,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans le territoire de la Côte française des Somalis le décret n° 50-1184 du 27 septembre 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application du titre de la loi n° 50-1004 du 19 août fixant, le régime électoral, la composition et la compétence d'une assemblée représentative territoriale de la Côte française des Somalis.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N.SADOUL.